

Comment vous inscrire en formation ?

>> 2 inscriptions sont à faire : une à la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale (DRCS) et une au Rocheton

1. Inscription à la DRCS :

- Connectez-vous sur le site Internet www.bafa-bafd.gouv.fr
- Choisissez votre région de résidence (Île-de-France) en cliquant sur la carte de France pour être dirigé vers le portail d'accueil propre à votre région
- Cliquez sur le lien « s'inscrire sur ce site »
- Sélectionnez le bouton « BAFA »
- Renseignez le formulaire de pré inscription
- Confirmez votre pré inscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boîte de messagerie électronique
- Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription
- Notez soigneusement le numéro d'inscription qui vous est communiqué, car il vous suivra tout au long de votre formation
- Ce numéro d'inscription est à noter sur le bulletin d'inscription du Rocheton

2. Inscription au Rocheton :

Retournez-nous le bulletin ci-joint dûment rempli avec les pièces suivantes :

- Une copie de la carte d'identité
- Un chèque bancaire ou postal à l'ordre du ROCHETON d'un montant correspondant à 50% du prix de la session
- Une photo d'identité
- Une copie de votre attestation de stage pratique validée par la DDCS : pour une inscription à une session d'approfondissement.
- Envoyez le solde 15 jours au plus tard avant le début du stage.
- Votre convocation vous sera transmise à réception du solde.

Somme retenue en cas de désistement :

+ de 10 jours avant le début du stage : 50 €

Entre 9 jours et le début du stage : 60 €.

Si le stagiaire ne prévient pas ou ne se présente pas, la totalité du versement effectué sera retenue.

Comment venir ?

En voiture : D606 Direction Fontainebleau

En bus : Ligne F direction La Rochette – arrêt devant la gare de Melun (2ème couloir en partant du bureau de renseignements Veolia) / Arrêt "Rocheton stade" (Terminus) – Tous les jours sauf dimanches et jours fériés



Service Formation

Rue de la Forêt - 77000 La Rochette

Tel : 01 64 37 28 26 ou 01 64 37 36 44

Fax : 01 64 37 15 12

bafa@rocheton.asso.fr ou formation@rocheton.asso.fr

Facebook : Rocheton YMCA – Twitter : @lerocheton

Le CIS le Rocheton est un lieu de rencontres, d'échanges et d'inter culturalité, valeurs propres au mouvement des YMCA (Young Men's Christian Association) dont il est membre.



Le Rocheton
Centre International de Séjour

ymca
france



Formations BAFA

www.rocheton.asso.fr

UN PASSEPORT POUR L'ANIMATION...

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

permet de travailler en tant qu'animateur/trice en séjour de vacances, accueil de loisirs, au sein d'une maison de quartier, d'une association. Vous devez avoir 17 ans au 1er jour de la 1ère session.

Son déroulement comprend trois parties qui doivent être effectuées dans un délai de 30 mois.

1ère partie : la session de formation générale (8 jours)

2ème partie : le stage pratique (14 jours minimum)

3ème partie : la session d'approfondissement (6 jours)



L'obtention du brevet

Un certificat de session doté d'une appréciation est remis à l'issue de chaque session.

Le diplôme est délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) après délibération du jury.

Ses objectifs

Le BAFA est destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative.

1/ La formation au BAFA a pour objectif de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.

- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs

- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2/ Accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

- De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

- De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.

- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Suite à l'article 9 de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de directeur en accueils collectifs de mineur,

Les aides financières :

→ Une bourse de 200 € est attribuée par le Conseil général de Seine et Marne.

Pour la demander, vous inscrivez uniquement après la validation du stage pratique, directement sur le site : www.jeunesse77.fr/travail/l'aide_au_BAFA

Pour les stagiaires résidant dans un autre département adressez-vous directement auprès du service Jeunesse et Sports de votre Conseil Général.

→ La **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** attribue une bourse versée à la fin du BAFA, venir dès la session générale avec le formulaire CAF que vous pouvez télécharger sur le site : www.caf.fr/les_formulaires/BAFA_demande_d_aide

→ Une aide peut vous être accordée par le Conseil Général de votre département. Renseignez-vous.

DES FORMATIONS DANS UN CENTRE ÉQUIPÉ, ADAPTÉ À LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS ET PROPICE À LA FORMATION.

SON CONTENU

Suivant notre démarche d'une pédagogie active, le stagiaire est directement impliqué dans la construction de la formation.

La mise en projets, la prise d'initiatives et de responsabilités, la solidarité des efforts contribuent à la réussite de cet engagement volontaire.



La session de formation générale :

Elle apporte des points de connaissances théoriques notamment sur :

- la connaissance de l'enfant et du jeune,
- les accueils collectifs de mineurs,
- l'organisation de la vie quotidienne,
- la législation,
- les animations,
- l'apprentissage de la citoyenneté,
- l'animateur,
- la recherche de stage pratique,
- l'évaluation ...

Elle comporte des **mises en situation d'animation** de :

- préparation et pratique de jeux,
- préparation et pratique de chants,
- préparation et pratique d'autres activités ...

Le stage pratique :

Il doit être réalisé en séjour de vacances, accueil de scoutisme ou accueil de loisirs dans un délai de 18 mois maximum à compter du premier jour de la session générale et **régulièrement déclarer auprès de la DDCS**

Il est conseillé de commencer sa recherche de stage auprès des mairies, associations, comités d'entreprise dès l'inscription à la session générale.

La session d'approfondissement :

Elle apporte des points d'approfondissement des connaissances théoriques en lien avec le thème choisi notamment sur :

la connaissance de l'enfant et du jeune, les accueils collectifs de mineurs, la législation, les animations, l'animateur, des techniques spécifiques dans le cadre d'animations ...

Elle comporte aussi un bilan des étapes précédentes, des mises en situation d'animation en lien avec le thème de la session choisie.

NOS AGRÈMENTS

Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire
Organisme de Formation N° 117 701 585 77
Agrément Jeunesse et Sports N° 077 38910 02
Agrément Éducation Nationale N° IA77/2014-2017/1